

à la fixation des taxes qui en étaient la conséquence. Des savants, des érudits, comme Héreen et Boeckh, se sont accordés à en louer la modération et à leur reconnaître un caractère avant tout fiscal. Au rapport de Plutarque cependant, Solon aurait prohibé la sortie de l'Attique de toutes les denrées et de toutes les marchandises, l'huile exceptée. Mais outre que ces restrictions se concilient mal avec ce que nous connaissons de la politique de ce législateur et des efforts qu'il fit pour diriger l'activité de ses compatriotes vers le commerce, il est à croire que ce régime, s'il a existé, a été de courte durée et est promptement tombé en désuétude. Quoi qu'il en soit, au temps de Périclès la prohibition d'exporter ne frappait plus que les blés, le chanvre, le goudron, dans un intérêt bien évidemment étranger à toute idée de privilège au profit du travail national. En tenant cette conduite Athènes fut sans doute bien inspirée ; mais ce serait se méprendre que de la féliciter d'une sagesse qui n'était au fond que de l'insouciance. Athènes ne protégea pas ses manufactures parce qu'elle n'en mesurait pas clairement la portée politique. Tout autre a été sa conduite à l'égard de son commerce et de ses commerçants, comme on le verra tout à l'heure.

Quant à la force productive de cette industrie, elle était certainement immense ; car le sol de l'Attique, d'une superficie égale à peine à celle d'un petit département de France, maigre et pierreux, peu propre à la culture des céréales, dépourvu de bois, était loin de produire de quoi subvenir à la subsistance de ses habitants. Or, ce n'est ni avec l'olive, chère à Pallas, malgré l'excellente qualité de l'huile qu'elle donnait, ni avec les figues de l'Attique, quoiqu'elles eussent figuré, dit-on, sur la table du roi de Perse, ni avec le miel recueilli sur le mont Hymette, qu'Athènes aurait pu acquitter les importations de blés qu'elle tirait de l'Eubée,